# REPUBLIQUE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## **DECRET N° 83-204 du 31 mai 1983**

Portant adhésion de la République Populaire du Bénin à la Convention de BONN sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage conclue le 23 juin 1979

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL.

**Vu** l'ordonnance n°77-32 du 9 septembre portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi Exécutif National et de son Comité Permanent,

**Vu** la Signature de la Convention de BONN sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage,

**Vu** le décret N°83-94 du 22 mars 1983 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation d'adhésion, de la Convention de BONN sur la Conservation des Espèces Migratoires appartenant à la Faune Sauvage conclu le 23 juin 1979,

**Vu** la décision N°83-39/ ANR/CP/P du 3 Mai 1983 autorisant l'adhésion de la République Populaire du Bénin à la Convention de BONN sur la Conservation des Espèces Migratoires appartenant à la Faune Sauvage conclue le 23 juin 1979,

#### **DECRETE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>- La République Populaire du Bénin adhère et souscrit à la Convention de BONN sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage conclue le 23 juin 1979, et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 – Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mai 1983

Par le Président de la République,

Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

# **Mathieu KEREKOU**

Le Ministre des Affaires Etrangère et de la Coopération,

#### Amidou ADJIBADE

Pour le Ministre des Fermes d'Etat de l'Elevage et de la Pêche, absent, Le Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, chargé de l'Intérim,

## **Paul AWANOU**

## **Ampliations:**

PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2 MAEC- MFEEP 8 AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DANBN 4 DCCT-ONEPI-GDE-CHANC- 3 UNB-FASJEP 4 ECP 1 DOI 2 BONN 2 JORPB 1.